



2 décembre 2022

Entrée en vigueur de la loi sur les voies cyclables

Fiche technique 2 : exemple de voie pour trafic lent entre Bienne et la Heutte (A16)

Contexte général

La N16 La Heutte - Bözingenfeld fait partie du réseau des routes nationales. Elle est séparée en deux chaussées à deux voies chacune (voie descendante et voie montante) et accueille le trafic lent (véhicules agricoles, cyclomoteurs et cyclistes) entre Bienne Nord et La Heutte. La dangerosité du mélange trafic normal - trafic lent ainsi que la non-conformité d'ouvrages d'art et du mode d'évacuation des eaux de chaussée justifient un besoin d'assainissement de ce tronçon. La voie de trafic lent (ligne rose ci-dessous) sera réalisée dans le cadre de ces travaux.



Une nouvelle voie pour la mobilité douce

La voie pour le trafic lent offre une nouvelle route pour la mobilité douce séparée de la circulation motorisée. Après la fin des travaux, les cycles seront interdits sur la voie descendante de la route nationale.

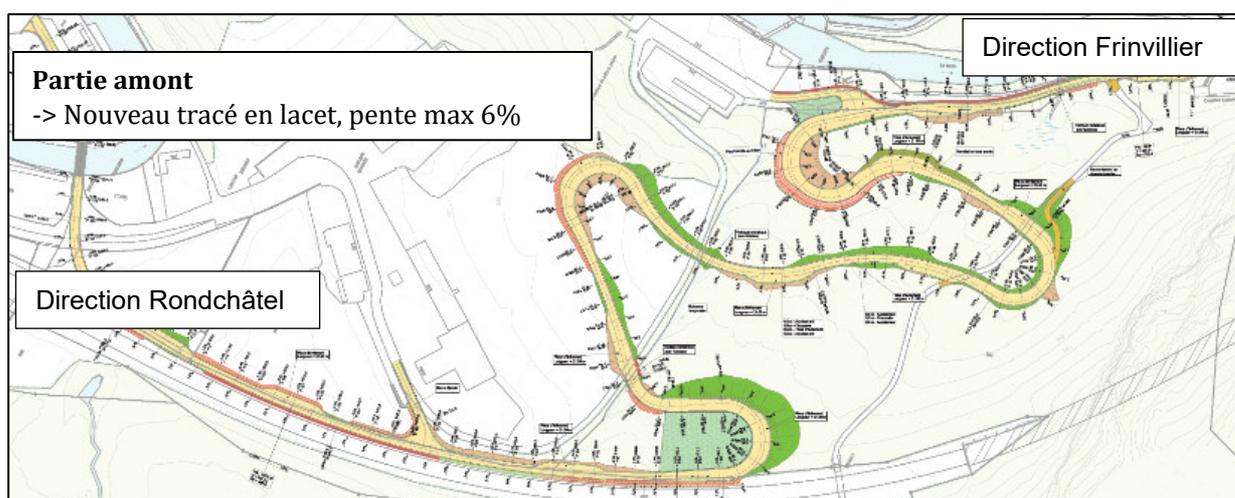
Ils emprunteront la nouvelle voie trafic lent et des aménagements dans le cadre du UPlaNS Tavannes-Bözigenfeld sont prévus entre Frinvillier et Bienne pour leur proposer un tracé adapté.

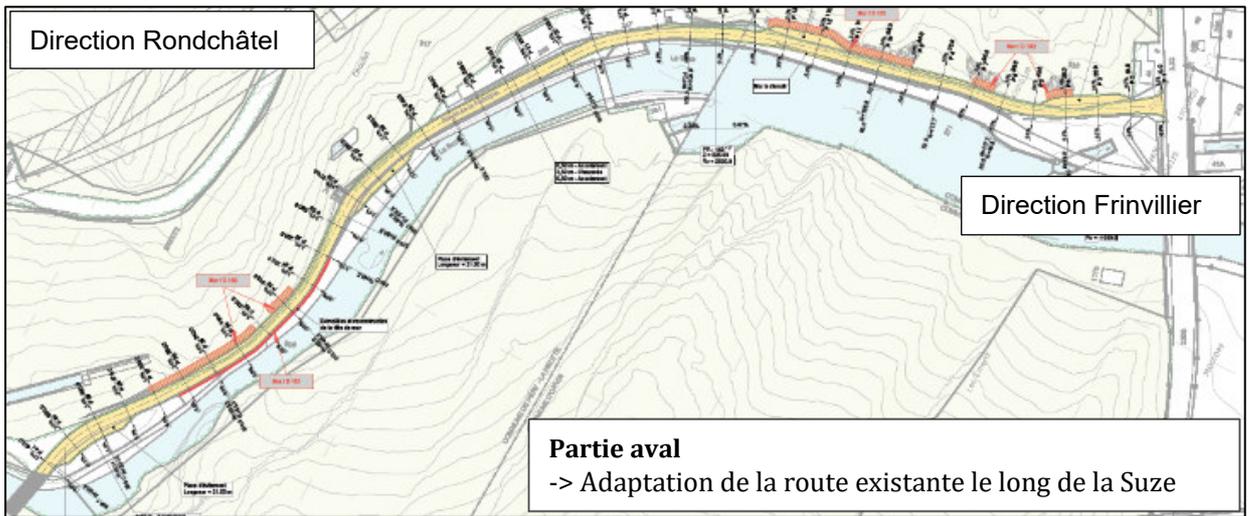
Le gabarit de cette nouvelle voie est de 3.50m mais de nombreuses zones de croisement sont prévues afin de permettre une utilisation de cette voie par le trafic agricole.

La mise en service de la voie de trafic lent pour les usagers est prévue en mai 2023. Environ CHF 10 Mio auront été investis. Ce chiffre comprend aussi bien les études que les travaux.

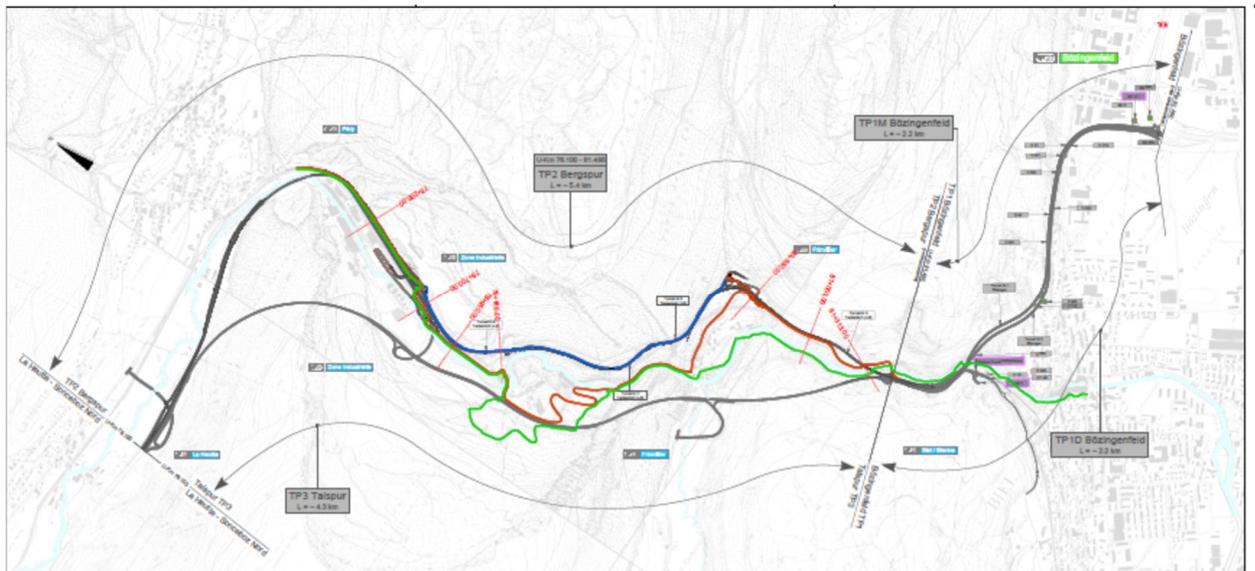


Le nouveau tracé en lacet





Itinéraire pour la mobilité douce en fin de projet



- Itinéraire montant pour les deux-roues légers
- Itinéraire bidirectionnel pour les deux-roues légers
- Itinéraire bidirectionnel pour les piétons



Le nouveau tracé, encore en travaux.

En cas de questions : Service de presse Office fédéral des routes OFROU
Tel. 058 464 14 91; media@astra.admin.ch